

**A L'OCCASION DU PROCÈS CONTRE 2 NOUVEAUX SOLIDAIRES
RASSEMBLEMENT LE 10 JANVIER,
DEVANT LE TRIBUNAL DE GAP À 8H30**

APPEL À UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES EN BANDE ORGANISÉE

Tous les jours, des hommes, des femmes et des enfants fuient la misère, l'injustice sociale, la violence, et tentent de rejoindre la France, pays des droits de l'homme, dans l'espoir d'une vie meilleure.

Depuis des mois, la police les traque dans la montagne et les refoule systématiquement, sur ordre de l'Etat. Ceci est ILLEGAL. Cette chasse à l'homme, réservée aux personnes de couleur, contraint les exilés à prendre toujours plus de risques. Certains agents profitent de ce régime de non-droit pour se comporter avec violence.

PLUSIEURS PERSONNES SONT DÉJÀ MORTES ENTENDANT DE REJOINDRE BRIANÇON.



Depuis 2016, de nombreuses alertes, signalements et plaintes ont été déposés auprès du procureur par Tous Migrants avec le soutien d'associations nationales (*Cimade, Secours Catholique, Amnesty, Médecins sans Frontières...*).

Malgré ces démarches, des dizaines de blessés, des amputations et des morts, la situation n'évolue pas.

La présence des «maraudeurs» est plus que jamais nécessaire en montagne pour sauver des vies.

Pourtant, le procureur les poursuit, et le tribunal de Gap les condamne, au lieu de faire respecter les droits des demandeurs d'asile et des mineurs, et la dignité de chaque être humain.

Après les 7 solidaires déjà condamnés en première instance le 13 décembre 2018, 2 maraudeurs sont convoqués le 10 janvier au tribunal correctionnel de Gap parce qu'ils ont été interpellés alors qu'ils apportaient de l'aide à des personnes en détresse.

Nous ne sacrifierons pas notre conscience à des politiques inhumaines.

Nous nous levons pour dire non à ces frontières dressées uniquement contre les personnes vulnérables, les désignant ainsi de manière cynique, raciste et criminelle comme des indésirables.

– Pour exprimer notre soutien aux deux maraudeurs poursuivis et exiger leur relaxe,

– pour affirmer le droit de circulation pour tous (art. 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) en rappelant qu'il n'y a pas d'étranger sur cette planète,

– pour dire stop aux violences policières partout où elles s'exercent contre les exilés, les sans-papiers, les discriminés, les manifestants...,

– pour dire stop aux dérives de l'Etat de droit qui ordonne ces violences :

Nous appelons l'ensemble de la population et des organisations démocratiques à se mobiliser partout en France le 10 janvier.